

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 9 mai 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1065-18 modifiant le Règlement 948-14 décrétant des travaux dans le but de prolonger l'avenue des Érables pour un montant de 794 118 \$, en y ajoutant un complément de coût aux travaux pour un montant de 167 696 \$ pour un emprunt total de 961 814 \$, remboursable en 25 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 juin 2018. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 12<sup>e</sup> jour de juin 2018

Céline LeBlanc  
Greffière